

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de mai, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 28 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers votants :	15
Nombre de pouvoirs :	01

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaston VUILLEMOT, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Pauline BONNET, Natacha BLANCHARD, Aymeric MAIRE, Pascal PERNOT, Gaëlle DE JESUS, Valérie EKOUME, Christophe DAMPENON.

Conseillère absente excusée : Maryline CHAUDEY

Conseillère représentée : Maryline CHAUDEY a donné procuration à Valérie EKOUME

Madame Gaëlle DE JESUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- 3- Modification des tarifs services périscolaires
- 4- Modification du bail Ecole de Musique
- 5- Convention pour l'entretien voirie et cimetière
- 6- Création de deux emplois permanents
- 7- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 11 avril 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 11 avril 2023.

Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Le conseil municipal prend connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d' Urbanisme Intercommunal en révision et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Un débat s'instaure sur les orientations générales du PADD soit 4 grands axes de développement (qui existaient déjà dans le PLU de 2013) :

- 1- Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié, garantes de la qualité du cadre de vie
- 2- Amplifier la vitalité économique du territoire
- 3- Garantir un développement urbain équilibré et un habitat de qualité
- 4- Inscrire les déplacements et les équipements au cœur du projet de développement durable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en révision.

Modification des tarifs services périscolaires

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des tarifs pratiqués pour les services périscolaires communaux depuis le 1er septembre 2021 et validés par le Conseil Municipal de Pusey par délibération n°13 en date du 04 Juin 2021.

La tarification est révisée tous les 2 ans sur la base des indices INSEE du «coût de la vie» (indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, France, ensemble hors tabac)

(indice pour mémoire, mars 2021 : 104.89, février 2023 : 115.06 paru au Journal Officiel du 16 mars 2023)

Services périscolaires : Tarification à compter du 01/09/2023

Mise en place de 4 tranches :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL
Tranche 1 = T1	QF ≤ 543 €
Tranche 2 = T2	534 € ≤ QF ≤ 1 193 €
Tranche 3 = T3	1 194 € ≤ QF ≤ 3 255 €
Tranche 4 = T4	QF ≥ 3 256 €

Les tranches définies ci-dessus seront nommées en abrégé dans les tarifs.

Tarif du service Périscolaire en euros

	T1	T2	T3	T4
Heure d'accueil	1.44	1.52	1.60	1.68
Restauration scolaire	5.65	5.90	6.20	6.50

Tarif du service des Mercredis et de l'Accueil de Loisirs en euros

	T1	T2	T3	T4
Demi-journée sans repas	5.76	6.08	6.40	6.72
Journée sans repas	10.08	10.64	11.20	11.76
Repas	5.65	5.90	6.20	6.50

Remarques :

- Les repas sont toujours au même prix quel que soit le jour
- Le tarif demi-journée = 4 fois le prix de l'heure d'accueil
- Le tarif journée = 7 fois le prix de l'heure d'accueil (pour 8 heures)
- La dégressivité par rapport au nombre d'enfants n'a plus cours.
- Suppression des frais fixes qui ne sont plus adaptés au service car ne sont pas utilisés

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve la modification des tarifs services périscolaires à compter du 01/09/2023

Par 13 voix pour
1 voix contre
1 abstention

École de Musique : Bail de location

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°06 du 04 Juin 2021, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} Septembre 2021, avec les gérants de l'« École de Musique », pour un loyer mensuel de 240,00 €uros (hors charges).

Monsieur le Maire a reçu en date du 11 avril 2023 une dénonciation du bail de la part de Madame Isabelle Fournier, colocataire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an, à compter du 11 mai 2023 avec la gérante de l'« École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 euros (hors charges).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an à compter du 11 mai 2023 avec la gérante de l'« École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 euros (hors charges).

Convention de prestations de services avec la SARL PHARAON

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la signature d'une convention de prestation de services avec la SARL Pharaon Entreprise afin de réaliser les missions suivantes :

- le pack urbanisme comprenant : le nettoyage et la désinfection du mobilier urbain, jardinières, conteneurs à verres, aires de jeux, graffitis, voirie, parkings, monument aux morts, calvaires, stèles, panneaux)
- le pack cimetière comprenant : le nettoyage et entretien du cimetière, murs d'enceintes, surfaces au sol, allées jardin du souvenir, espace vert et monument aux morts intérieur.

L'ensemble des ces travaux nécessite d'une part un nombre d'heures important dont nos services techniques ne peuvent pas assurer l'exécution par manque de temps, et d'autre part un équipement en matériel technique professionnel que nous ne possédons pas.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Par 12 voix pour
2 voix contre
1 abstention

- **DECIDE** de confier à la SARL PHARAON ENTREPRISE domiciliée La coudré 17520 SAINT MAIGRIN, représentée par Monsieur Pascal VENANT, Gérant, l'entretien voirie et cimetière tel que décrit dans la convention proposée ci-dessus, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un montant total de 7776.00 euros (soit 1944.00 euros par trimestre), et dont la somme est budgétisée à l'article 61521.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Modification du tableau des effectifs communaux : création de deux postes permanents

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée des propositions d'avancement de grade et de nomination des employés communaux pour l'année 2023

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide** de créer les deux emplois suivants :
 - **un emploi permanent au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe à temps complet** afin d'assurer les fonctions d'animateur polyvalent, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
 - **un emploi permanent au grade de Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet à hauteur de 33 heures hebdomadaires** (soit 33./35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de d'agent spécialisé des écoles maternelles, relevant de la catégorie hiérarchique C,

- étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
 - **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire

- M. POLIEN réexplique les taux d'imposition
- Invitation des membres du Conseil le 26/05/2023 pour la visite de M. RIETMAN de 9h00 à 9h45
- Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales le 09/06/2023 pour information.
- Pose des plaques en forêt avec l'aide des chasseurs. Une date sera fixée ultérieurement. Le Conseil Municipal est d'accord pour participer.
- Repas du 08 mai : les retours sont bons. Pour l'année prochaine, une réflexion est à engager quant au nombre de participants.

Intervention de Monsieur Aymeric MAIRE

Des déchets ont été déposés derrière la poubelle à verre du cimetière. M. Pierre CLERC informe avoir des adresses.

Intervention de Monsieur Pascal PERNOT

Certains affouagistes sont en train de terminer leur affouage. Dans la mesure où la date de fin est fixée au 31/05/23, il conviendrait de leur accorder par courrier un délai supplémentaire.

Madame Pauline BONNET a participé à toutes les questions, départ à 19h26.

Intervention de Madame Sandra VIENNET

Information concernant la semaine de la parentalité. Le 24/05/2023, concert avec Valérie EKOUME, ouvert à tous à partir de 18h00 à la Maison Municipale et des Associations.

Intervention de Monsieur Pierre CLERC

Un « bicouche » a été réalisé sur le parking du cimetière le 09/05/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Pusey, le 15/05/2023

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Gaëlle DE JESUS